

ASSEMBLÉE NATIONALE

DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUTRE-MER - (N° 1302)

AMENDEMENT

N ° CL9

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.